

Axel & Célestin

Et si ça ne vous plaît pas... ça plaira à quelqu'un d'autre !



CONTACTS

axeletcelestin@gmail.com

Axel (Thierry Moral) : 06 14 78 51 47

Célestin (Essache) : 06 15 17 41 43

AXEL & CÉLESTIN FONT TOURNER LA ROUE DES DROITS DE L'ENFANT

DÉROULEMENT

Le spectacle mêle saynètes, débats interactifs et animix (la spécialité « décalée » d'Axel & Célestin). Les sketches sont directement inspirés d'articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

1. Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation. Que se passe-t-il, quand Jean-Luc (un éduc' un peu trop volubile), invite son groupe de jeunes dans un meeting politique ? Après un vrai débat, le duo présente un animix inédit : le Paro-Thé (mixant groupe de paroles et théâtre) !

2. Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes. Célestin raconte un souvenir d'enfance. Perdu dans un festival, il demande de l'aide à un maître chien, qui refuse de l'aider... Après le débat avec le public, le duo propose comme animix le Step Gong (mixant Step et Qi-Gong) !

3. Le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination. Dans un futur plus ou moins proche, Axel redevenu enfant, a comme professeur, un androïde, qui se montre très discriminant. Après le débat, un conteur vient raconter une histoire d'origine Africaine, en résonance avec le thème.

4. Le droit de jouer et d'avoir des loisirs. Les deux amis se replongent dans leur adolescence, au cours de laquelle l'accès aux loisirs était « compliquée » par les injonctions parentales. Après le débat, ils concluent la rencontre par un animix qui détonne : le Djembé – Non violent (mixant danse Africaine et Communication Non Violente) !

TECHNIQUE

Durée : 1h00-1h30 suivant la durée des débats.

Public : À partir de 10 ans.

Le spectacle existe en deux versions :

« **Tout terrain** » : Salles non équipées ou extérieur. Montage 1 heure. Jauge 80 places. Autonome en son et lumières. Prévoir accès prises de courant et une personne pour aider au déchargement et au rechargement du décor.

« **Salle de spectacle** » : Régie son et lumière prise en charge par le régisseur du lieu. Conduite très simple. Plan de feu et fiche technique détaillée fournie sur demande.